

## dinvention

Code de la propriété intellectuelle - Livre VI

## DÉCISION DE DÉLIVRANCE

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle décide que le brevet d'invention n<sup>o</sup> 15 50817 dont le texte est ci-annexé est délivré à : DURET FRANCOIS

La délivrance produit ses effets pour une période de vingt ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des redevances annuelles.

Mention de la délivrance est faite au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 18/37 du 14.09.18 (n° de publication 3 032 282).

Fait à Courbevoie, le 14.09.18

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle

Romain SOUBEYRAN

FR 3 032 282 - B1

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**COURBEVOIE** 

11 No de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

3 032 282

21) No d'enregistrement national :

15 50817

(51) Int Cl<sup>8</sup>: **G 02 B 27/01** (2017.01), A 61 B 6/14, 90/00, A 61 C 19/04, G 06 F 19/00, 17/30

12	BREVET D	INVENTION	B1
<u>64</u>	DISPOSITIF DE VISUALISATION DE L'INTERIEUR D'UNE BOUCHE.		
22	Date de dépôt : 03.02.15.	Références à d'autres documents nationaux apparentés :	x
30	Priorité :		
		Demande(s) d'extension :	
		71) Demandeur(s): DURET FRANCOIS — FR.	
43	Date de mise à la disposition du public de la demande : 05.08.16 Bulletin 16/31.	72 Inventeur(s): DURET FRANCOIS.	
45	Date de la mise à disposition du public du brevet d'invention : 14.09.18 Bulletin 18/37.		
66	Liste des documents cités dans le rapport de recherche :	(73) Titulaire(s): DURET FRANÇOIS.	
		(73) Titulaire(s): DURET FRANCOIS.	
	Se reporter à la fin du présent fascicule		
		Mandataire(s): CABINET BREV&SUD.	

